

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 17 (1866)
Heft: 9

Artikel: Réunion des forestiers suisses à Schwytz
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784005>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES.

RÉDIGÉ PAR

EL. LANDOLT & J. KOPP.

N^o. 9.

1866.

Le JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE paraît tous les mois, en français, chez E. SCHULER, éditeur à Bienne. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de Fr. 2. 50. par an, franco dans toute la Suisse. On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

Réunion des forestiers suisses à Schwytz,

les 26, 27 et 28 août 1866.

Le 26 et le 27 août, environ 60 membres de la société des forestiers suisses se rencontrèrent à Schwytz, où ils eurent la joie de se trouver accueillis par une quarantaine d'amis de l'économie forestière, de la ville ou du canton.

Les délibérations eurent lieu, pendant la matinée du lundi 27, dans la salle du Grand-Conseil, dont l'entrée était décorée de fleurs et de verdure. Le président de la société, Monsieur le commandant Gemsch de Schwytz, ouvrit la séance par un discours dans lequel il rappela la tâche et le but de la société, tout en exprimant ses regrets de ce que l'économie forestière dans le canton de Schwytz répondît si peu aux exigences des temps actuels, et de ce qu'il n'était pas même permis d'espérer qu'elle fit de grands progrès dans un avenir prochain, attendu que tout nouveau projet de loi forestière subirait le même sort que le premier, qui a été rejeté par le peuple.

Passant ensuite aux délibérations, on adopte sans discussion la proposition du comité permanent qui demandait que l'on modifiât le § 6 des statuts, dans le sens que le comité eût le droit d'admettre de nouveaux membres dans la société pendant l'intervalle de deux réunions annuelles.

Les comptes de cette année prouvent que les dépenses de la société commencent à se mettre en équilibre avec les recettes, ce qui donne les meilleures espérances pour l'avenir, maintenant surtout que les dépenses pour le journal viennent d'être considérablement réduites.

Le rapport de gestion, complété par une communication orale de Monsieur le conseiller d'état Weber, président du comité permanent, montre que la réorganisation de la société lui a donné un nouvel essor, et que le comité permanent déploie une grande activité pour accomplir sa tâche importante et difficile. Ce rapport de même que les comptes sont adoptés avec remerciements.

Le canton de Vaud est désigné comme lieu de réunion pour 1867; la société choisit comme président Monsieur de Saussure, inspecteur général des forêts à Lausanne, et comme vice-président, Monsieur Pillichody, ancien inspecteur forestier à Yverdon.

Les demandes d'admissions sont nombreuses, ce qui prouve que l'œuvre de notre société trouve toujours plus de sympathie.

On met ensuite en discussion la première question: Quelles sont les essences et les méthodes de cultures qui s'approprient le mieux au reboisement des terrains présentant des obstacles naturels:

- a) Lorsque le climat est très-âpre, ensuite de l'altitude;
- b) Lorsque des eaux souterraines provoquent des éboulements;
- c) Dans des lieux exposés aux chutes de pierres;
- d) Dans des emplacements menacés par des avalanches.

Monsieur le professeur Kopp de Zurich lit le rapport qu'il a été chargé d'élaborer pour les surfaces désignées sous les rubriques a et b. Il examine d'abord les conditions de climat et de sol et l'état dans lequel se trouvent les forêts en question, et il en tire la conclusion que ce n'est ni au climat, ni à la station, mais bien à l'incurie de l'homme qu'il faut attribuer l'état déplorable de ces forêts. Le rapporteur donne ensuite une description détaillée de la manière dont se comportent les essences qui lui paraissent propres au reboisement de ces surfaces; il recommande en première ligne l'arôle, le mélèze et le sapin rouge, en seconde ligne les pins de montagne et l'aune des Alpes, et dans certaines circonstances le pin noir. Pour procéder au reboisement il faut préférer les plantations aux semis, qui ne doivent se faire qu'exceptionnellement. Il est très-important pour la réussite des cultures de n'employer que de bons plants repiqués en pépinières, et d'opérer

la plantation à demeure avec soin et avec connaissance des conditions locales. Il vaut mieux faire la plantation en automne qu'en hiver, et lorsqu'il s'agit du sapin rouge, l'emploi de *bouquets* repiqués comme tels dans la pépinière est d'autant plus à recommander que les conditions sont plus défavorables.

La discussion qui suivit la lecture du rapport porta essentiellement sur la culture de l'arête et les grandes difficultés qu'elle présente; il faut citer entre autres le manque sensible de bonnes graines et particulièrement de graines mûres, la perte d'un grand nombre de semences mangées par les oiseaux et les souris, la sensibilité des jeunes plants pendant la germination, la lenteur de leur croissance dans le jeune âge. Mais, dans l'opinion de la société, ces difficultés peuvent être surmontées, particulièrement en récoltant soi-même les graines et en les faisant germer pendant l'hiver, car alors, quand la semence est mise en terre, les brins poussent en plus grand nombre et plus rapidement, et ils sont exposés à beaucoup moins de dangers. La question de savoir laquelle des deux essences, du mélèze ou du sapin rouge, a le plus à souffrir du parcours du bétail ne fut pas complètement résolue, cependant la plupart des membres parurent être de l'avis que le bétail s'attaque toujours plus volontiers à l'essence qui est la moins fortement représentée dans le peuplement. La méthode de plantation par bouquets proposée pour le sapin rouge fut généralement approuvée.

Monsieur l'inspecteur forestier cantonal Coaz de Coire lut ensuite son rapport sur le reboisement des surfaces désignées sous les rubriques *c* et *d*.

Avant d'entreprendre le reboisement des terrains exposés aux chutes de pierres, il faut établir des constructions propres à arrêter les débris qui tombent, et avoir soin d'enlever de temps en temps ces débris pour que de nouveaux ne puissent pas passer par dessus. On plante d'abord sur les surfaces abritées par ces constructions des bois feuillus rustiques, particulièrement des tilleuls, des ormes, des saules, des sorbiers, des aunes blancs, en choisissant toujours des sujets vigoureux; lorsque les conditions climatériques prescrivent l'emploi de résineux, on fera bien de les planter par bouquets, particulièrement le sapin rouge. Il importe beaucoup dans cette opération de savoir mettre à profit les blocs de rochers, les vieux troncs et tous les abris naturels que la station peut offrir. Les plants doivent être aussi rapprochés que possible sur la lisière supérieure du peuplement; il faut aussi nécessairement y pratiquer le jardinage en laissant debout les vieux arbres qui peuvent s'y trouver aussi longtemps qu'ils sont encore vigoureux; s'il devient nécessaire

de les abattre, on laissera subsister des souches élevées, et on y adossera les troncs qui serviront ainsi à retenir les pierres. Le parcours doit être absolument interdit sur ces surfaces.

Dans la discussion relative à cette partie du rapport, on s'étendit essentiellement sur la protection à donner aux jeunes plants contre les pierres roulantes; on montra que dans certaines circonstances on pourrait planter en terre 3 à 4 pieux au-dessus du plant qu'il s'agit de protéger, et les relier ensemble par des osiers. Pour ce qui concerne les emplacements menacés par les avalanches, le rapporteur distingua les avalanches poudreuses, les avalanches de fond et les éboulements de neige. Les avalanches poudreuses sont redoutables, à cause de la violence des courants atmosphériques qu'elles engendrent, et il n'y a aucun moyen de prévenir leurs dégâts. Les avalanches de fond et les éboulements de neige nuisent d'une manière directe. Si elles prennent naissance sur une pente de rochers, il est difficile de s'en préserver; si au contraire elles se forment sur un terrain en combe, les constructions transversales et les reboisements peuvent procurer une protection efficace. Les digues que l'on élève au-dessus de la région des arbres doivent être en pierres; pour celles que l'on établit dans l'intérieur de la forêt, on peut se servir de bois, si les pierres manquent. Il faut établir ces digues comme les cases d'un échiquier à des distances de 6 à 8'; il faut les faire en été et les réparer tous les printemps. Pour ce qui concerne le reboisement de ces surfaces, on emploiera de préférence l'arête et le sapin rouge; le mélèze ne convient pas à cause de son trop faible couvert. L'aune des Alpes peut augmenter dans certaines circonstances les dégâts que causent les descentes de neige, particulièrement lorsque cette neige forme de grands amas. Il faut faire les plantations au printemps plutôt qu'en automne.

La discussion porta essentiellement sur les travaux de protection. En s'appuyant sur les écrits de Zötl, plusieurs émirent l'opinion que des fossés, alternant horizontalement entre eux dans le parcours de l'avalanche, peuvent procurer une protection efficace. Mais le rapporteur objecta que ce système ne présente pas des garanties bien rassurantes, attendu que l'eau qui peut remplir les fossés amollirait le sol et provoquerait des éboulements. On recommanda aussi comme moyen de protection l'établissement de pyramides de pierres surbaissées, dont la pointe serait tournée du côté de la montagne, pour que l'avalanche vienne se briser ou se diviser contre cet obstacle.

Comme le temps ne suffisait pas à la discussion de tous les sujets

annoncés dans le programme, on ajourna la seconde question : Comment les forestiers doivent-ils traiter les bassins supérieurs des torrents, pour assurer le reboisement de leurs rives et le maintien des terrains avoisinants et sous-jacents ? parce que l'excursion proposée était de nature à fournir l'occasion de la discuter sur place. Monsieur Fankhauser, inspecteur cantonal des forêts à Berne, lut le rapport sur la troisième question : Comment faut-il traiter les pâturages maigres et les près-marais des monts et des vallées pour en augmenter le rapport en fourrage et subsidiairement pour y produire du bois ? Selon lui on peut recommander tout particulièrement l'aune blanc pour les plaines de vallées, si le sous-sol est graveleux ; si le sol est limoneux, il faudra favoriser le frêne à cause de l'utilité de son bois, on peut encore citer parmi les essences qui méritent une attention particulière le saule blanc, et probablement aussi le cyprès de Virginie. On peut planter ces essences par haies ou par bouquets ; la plantation par haies est d'ordinaire à préférer attendu qu'elle favorise davantage la production du fourrage et coupe agréablement la monotonie du paysage. Il faut traiter les haies en taillis et réserver des frênes comme baliveaux, que l'on pourra, cas échéant, émonder pour fournir du feuillage au bétail, tandis qu'il est préférable d'étêter une partie des saules et des peupliers. Pour le boisement des marais de montagnes, on peut recommander le pin sylvestre, si le sol est maigre ; le bouleau peut aussi convenir attendu qu'il s'accommode des sols marécageux. Le sapin rouge doit être adopté pour les stations qui ne sont pas exposées à de fortes gelées. Avant de faire la plantation, il faut dessécher le sol ; en général on préférera un boisement complet de la surface à un boisement partiel.

La discussion qui suivit ne porta que sur les marécages de vallée et confirma les conclusions du rapport. Les orateurs qui y prirent part signalèrent encore à l'attention des forestiers l'aune noir et le peuplier du Canada, et appuyèrent tout particulièrement sur les avantages que présente le saule blanc pour les boisements en question. La plantation sur mottes ou sur ados fut recommandée pour ces cultures.

Le copieux dîner servi dans la salle du Rössli fut assaisonné par une franche gaîté ; le vin d'honneur offert par le couvent d'Einsiedeln se présenta sous l'étiquette de „jus de pives“ ; son bouquet était bien propre à chasser les soucis de nos fronts. Les toasts habituels ne manquèrent pas ; cependant ici encore le forestier suisse montra que de sa nature il est peu discoureur.

Une charmante inscription que nous ne traduisons qu'imparfaitement ornait le milieu de la salle :

Voyez-vous ce coursier vomissant la fumée,
Qui court, rasant le sol, à travers les coteaux ?
Regardez ce grand cygne à la gueule enflammée
Qui glisse menaçant sur la face des eaux ?
Quel est cet élément qui brave les abîmes
Et qui donne la vie à ces monstres mouvants ?
C'est le feu pétillant que couvent dans leurs flancs
Les vieux arbres branchus, parure de nos cîmes.
Les siècles font crouler la base de nos monts.
Le roc en gémissant bondit dans la vallée.
O village natal et vous, joyeux vallons,
Dormez, dormez en paix sous la verte feuillée.
O torrent, roule en vain, roule en flots écumeux,
Le tronc noueux tient bon et rit de tes ravages,
Honneur donc, gloire à vous, amis des verts bocages,
Vous qui nous conservez ce trésor précieux !

Après le dîner la société, forte d'environ 80 personnes, se mit en marche du côté de Brunnen, accompagnée des joyeux accords de la musique de Schwytz. A Brunnen on s'embarqua pour le Rutli.

Après avoir visité les sources nouvellement encaissées, les promenades et les cultures forestières, qui ont souffert de la faux et du parcours du bétail, la société se réunit dans un lieu découvert d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur la partie supérieure du lac des Quatre cantons ; quelques tonnelets de bière furent vidés, et les orateurs de la troupe portèrent des toasts chaleureux à l'indépendance helvétique dont ces lieux furent le berceau, et à l'économie forestière. Malgré la pluie, qui se mit de la partie pendant la traversée, le retour s'effectua aux sons de nos beaux chants patriotiques, qui dans ces lieux vénérés faisaient tout spécialement vibrer les coeurs ; seulement de Brunnen à Schwytz, on adopta généralement la marche à volonté, pour que chacun arrivât au plus tôt à couvert.

Le lendemain, le ciel étant redevenu serein, on put se mettre en route à l'heure fixée. L'itinéraire conduisit la société dans des pépinières bien fournies et bien entretenues situées hors des bois, à proximité de la ville, puis dans la belle forêt du Kirchenwald et de là sur le col qui sépare les

deux Mythen. C'est là que fut servi un déjeuner savoureux accompagné d'une bonne bouteille de vin; après quoi chacun se sentant l'humeur plus entreprenante, la proposition d'escalader le grand Mythen fut accueillie avec enthousiasme. Le repas fut suivi d'une courte discussion sur la manière la plus rationnelle de traiter les forêts parcourues pendant la matinée; nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. La société se mit ensuite à gravir le grand Mythen par un chemin construit dans toutes les règles de l'art. Le ciel et en particulier les hautes montagnes étaient couverts de nuages; la vue n'en parut pas moins magnifique, chacun se félicita d'avoir fait l'ascension, et c'est au milieu de la plus vive gaîté qu'il fallut songer au retour. Le soir la plus grande partie des membres de la société se rencontrèrent encore à Rikenbach. Avant de se séparer, un dernier toast fut porté au fondateur des pépinières schwytzoises, Monsieur l'avocat Lindauer, et au comité local qui avait préparé à la société une si généreuse hospitalité. La fête de Schwytz a donc été une belle fête, et elle laissera un souvenir agréable à tous ceux qui y ont pris part.

(LANDOLT.)

Nouvelles de l'École forestière.

L'École forestière suisse a terminé le 18 août son onzième cours annuel. Elle a compté pendant l'année 21 élèves dont 16 Suisses et 5 étrangers. Les Suisses se répartissent comme suit entre les divers cantons: Argovie et Soleure chacun 3; Berne, Neuchâtel et Thurgovie chacun 2; Fribourg, Lucerne, Vaud et Zurich chacun 1. Parmi les étrangers à la Suisse, 3 sont Polonais, 1 Prussien, 1 Russe. Onze élèves ont suivi le premier cours annuel, 10 le second. Il n'y a eu pendant l'année qu'un seul auditeur, de Zurich. Tous les élèves de la seconde volée ont subi l'examen définitif; 7 ont obtenu le diplôme, ce sont:

MM. Ammann de Thurndorf, canton de Thurgovie;
Bär d'Unterstrass, canton de Zurich;
de Greyerz, de Berne, domicilié à Lenzbourg;
Knorre, de Russie;
Ringier, de Zofingue, canton d'Argovie;
Schnider, de Granges, canton de Soleure;
Scoraczewski, de Pologne.